La Mondovélo

22 mai 2022

Règlement

Article 1

Randonnée sportive organisée par BRETTE SPORTIF, club affilié à la Fédération Française de Cyclisme, est régi par les règles de la Fédération Française de Cyclisme.

Les participants auront le choix entre trois parcours :

Parcours 1 : 57 kmParcours 2 : 87 kmParcours 3 : 129 km

Café d'accueil - Ravitaillements sur les parcours et à l'arrivée

Article 2

Cette manifestation est organisée avec le concours du magasin Mondovélo.

Article 3

Le choix du parcours se fera obligatoirement à l'inscription.

Article 4

La randonnée est ouverte à tous, licenciés ou non. Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un adulte.

Article 5

Appliquez les dispositions du code de la route et respectez les autres usagers. Ne pas s'éloigner du parcours officiel.

Respectez les consignes de l'organisateur et des bénévoles.

Respectez la nature et l'environnement.

Pour des raisons de sécurité, ne roulez pas à plus de 20 cyclos par peloton.

Article 6

Les participants s'engagent en s'inscrivant, à être en bonne forme physique et à ne présenter

aucune contre-indication à la pratique du vélo.

Article 7

Cette randonnée est ouverte :

- Aux licenciés FFC, aux licenciés des fédérations affinitaires de la FFC (UFOLEP, FSGT, FFCT).
- Et aux non licenciés

Article 8

Les participants, devront respecter le code de la route.

Le port du casque à coque rigide est OBLIGATOIRE sur les trois circuits et sur la totalité des parcours.

Article 9

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours selon les directives préfectorales et / ou en cas de force majeure.

Article 10

Il n'y aura aucun classement.

Article 11

Les inscriptions se feront par internet dans la limite de 600 participants.

Possibilité d'inscriptions sur place suivant les disponibilités.

Retrait des bracelet au magasin Mondovélo de Le Mans Sud.(ZAC DU CORMIER 72230 MULSANNE